



PREINSCRIPTION POUR UN ACCUEIL REGULIER (1 à 5 jours) à partir du 6^{ème} mois de grossesse

Seules les familles dont le domicile principal est établi à Antony peuvent prétendre à une place en crèche.
En aucun cas, les domiciles professionnels, fiscaux et bancaires ne seront pris en compte.

Justificatifs qui doivent être adressés en photocopie avec le formulaire :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance **DE TOUS LES ENFANTS DU FOYER**
- Carte d'identité, passeport en cours de validité ou carte de séjour du parent (si seul) ou des 2 parents, (si en couple)
- Justificatif de domicile (quittance **loyer, ou facture** : électricité, **gaz, eau, téléphone fixe** de moins de 3 mois ou taxe d'habitation, acte de propriété pour les nouveaux arrivants ou pour les personnes hébergées, attestation d'hébergement avec copie de la carte nationale d'identité de l'hébergeant),
- Jugement de divorce ou de séparation,
- Certificat médical attestant de la date présumée de l'accouchement
- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition des parents (toutes les pages de l'avis),
- Les 3 derniers bulletins de salaire du ou des parents ainsi que le bulletin du mois de décembre de l'année précédente **ou** les relevés d'indemnités journalières de la Sécurité Sociale des 3 derniers mois **ou** les 3 derniers relevés d'indemnisation de Pôle Emploi **ou** la carte d'étudiant et l'attestation de bourse d'études **ou** pour les professions libérales, le n° de SIRET et n° d'inscription au Registre du Commerce .

NOM(s) et PRENOM(s) DU (des) RESPONSABLE(S) LEGAL (aux) DU ou DES ENFANT(S)

N° D'ALLOCATAIRE DE LA CAF :
DATE D'ARRIVEE SUR LA COMMUNE.....

PARENT OU RESPONSABLE LEGAL 1 :

Situation familiale marié en concubinage célibataire séparé veuf pacsé

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR 1:

NOM DE NAISSANCE.....NOM D'USAGE.....
PRENOM(S).....
DATE DE NAISSANCE.....LIEU.....PAYS.....
ADRESSE ACTUELLE POUR LES FUTURS ANTONIENS.....
ADRESSE A ANTONY.....
TELEPHONE DOMICILETELEPHONE TRAVAIL
TELEPHONE PORTABLE.....EMAIL.....

SITUATION PROFESSIONNELLE DU DEMANDEUR 1 :

VOUS ETES TRAVAILLEUR ? si oui votre profession :
 CDI TEMPS COMPLET CDI TEMPS NON COMPLET (indiquer le nombre de jours) :.....
 CDD TEMPS COMPLET CDD TEMPS NON COMPLET (indiquer le nombre de jours) :..... DATE DE FIN :.....
NOM DE LA SOCIETE QUI VOUS EMPLOIE :

VOUS ETES ETUDIANT(E) OU EN FORMATION ?

A TEMPS COMPLET (DATE DE FIN).....
 A TEMPS NON COMPLET (DATE DE FIN)INDIQUER LE NOMBRE JOURS PAR SEMAINE.....
 PAR CORRESPONDANCE
 RECHERCHE D'EMPLOI (fournir un justificatif et l'attestation d'inscription à Pôle Emploi)
 CONGE PARENTAL DU.....AU.....
 SUITE AU CONGE PARENTAL, RETOUR EN ACTIVITE, (fournir un contrat de travail)
 SUITE AU CONGE PARENTAL, A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI (fournir un justificatif et l'attestation d'inscription à Pôle Emploi)

PARENT OU RESPONSABLE LEGAL 2 :

Situation familiale marié en concubinage célibataire séparé veuf pacsé

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR 2:

NOM DE NAISSANCE.....NOM D'USAGE.....
PRENOM(S).....
DATE DE NAISSANCE.....LIEU.....PAYS.....
ADRESSE ACTUELLE POUR LES FUTURS ANTONIENS.....
ADRESSE A ANTONY.....
TELEPHONE DOMICILE..... TELEPHONE TRAVAIL.....
TELEPHONE PORTABLE.....EMAIL.....

SITUATION PROFESSIONNELLE DU DEMANDEUR 2 :

VOUS ETES TRAVAILLEUR ? si oui votre profession :

CDI TEMPS COMPLET CDI TEMPS NON COMPLET (indiquer le nombre de jours) :.....

CDD TEMPS COMPLET CDD TEMPS NON COMPLET (indiquer le nombre de jours) :..... DATE DE FIN :.....

NOM DE LA SOCIETE QUI VOUS EMPLOIE :

VOUS ETES ETUDIANT(E) OU EN FORMATION ?

A TEMPS COMPLET (DATE DE FIN).....

A TEMPS NON COMPLET (DATE DE FIN)INDIQUER LE NOMBRE JOURS PAR SEMAINE.....

PAR CORRESPONDANCE

RECHERCHE D'EMPLOI (fournir un justificatif et l'attestation d'inscription à Pôle Emploi)

CONGE PARENTAL DU.....AU.....

SUITE AU CONGE PARENTAL, RETOUR EN ACTIVITE (fournir un contrat de travail)

SUITE AU CONGE PARENTAL, A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI (fournir un justificatif et l'attestation d'inscription à Pôle Emploi)

ENFANTS A LA CHARGE DU FOYER :

	F pour fille, G pour garçon	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	ETABLISSEMENT SCOLAIRE
1						
2						
3						
4						
5						
6						

INFORMATION COMPLEMENTAIRE : votre ou vos enfants ont-ils déjà bénéficié d'un accueil dans **une structure Petite Enfance de la ville d'Antony** ? oui non

Si oui dans quelle structure ?combien d'années ?.....

EST-CE QUE L'UN DES PARENTS, UN FRERE OU UNE SŒUR DE L'ENFANT A ACCUEILLIR EST PORTEUR D'UN HANDICAP ?
oui non



VISUALISEZ VOTRE CRÈCHE DE SECTEUR SUR LE SITE <http://www.ville-antony.fr/quelle-est-ma-creche>

1^{er} ENFANT A PRE INSCRIRE EN CRECHE :

NOM et PRENOM : (pour les enfants nés).....

DATE DE NAISSANCE OU DATE PRESUMEE DE L'ACCOUCHEMENT : LIEU :.....

MODES D'ACCUEIL CHOISIS (cochez le(s) mode(s) de garde qui vous intéresse(nt)) :

 Multi-accueil collectif municipal *L'affectation est automatique en fonction de votre adresse. Pour les secteurs ci-dessous**merci de préciser les éléments :*

- Pour les familles dépendant du secteur La Fontaine – Coquelicots – Pomme de Pin, merci de préciser votre ordre de préférence : 1 - 2 - 3 -
- Pour les familles dépendant du secteur des Petits Princes, merci de préciser si vous souhaitez vous inscrire également sur La Comptine et de définir un ordre de priorité : 1 - 2 -
- Pour les familles dépendant du secteur de l'Aurore, merci de préciser la crèche de votre choix :

 Multi-accueil collectif associatif : 1 - 2 - 3 - Micro-crèche associative : *Koh baby : pour les enfants nés entre janvier et juillet, 2 jours d'accueil maximum* Crèche parentale associative : *crech'endo (à contacter directement si intéressé)*

DATE D'ENTREE EN CRECHE SOUHAITEE : JJ/MM/AAAA (enfant âgé de 2 mois et demi minimum) :/...../.....

S'AGIT-IL ? : *rayez les mentions inutiles*

D'UNE NAISSANCE MULTIPLE ? (oui/non) D'UN ENFANT PORTEUR D'UN HANDICAP ? (oui/non) ADOPTION (oui/non)

2ème ENFANT A PRE-INSCRIRE EN CRECHE :

NOM et PRENOM : (pour les enfants nés)

DATE DE NAISSANCE OU DATE PRESUMEE DE L'ACCOUCHEMENT : LIEU :.....

MODES D'ACCUEIL CHOISIS (cochez le(s) mode(s) de garde qui vous intéresse(nt)) :

 Multi-accueil collectif municipal *L'affectation est automatique en fonction de votre adresse. Pour les secteurs ci-dessous**merci de préciser les éléments :*

- Pour les familles dépendant du secteur La Fontaine – Coquelicots – Pomme de Pin, merci de préciser votre ordre de préférence : 1 - 2 - 3 -
- Pour les familles dépendant du secteur des Petits Princes, merci de préciser si vous souhaitez vous inscrire également sur La Comptine et de définir un ordre de priorité : 1 - 2 -
- Pour les familles dépendant du secteur de l'Aurore, merci de préciser la crèche de votre choix :

 Multi-accueil collectif associatif : 1 - 2 - 3 - Micro-crèche associative : *Koh baby : pour les enfants nés entre janvier et juillet, 2 jours d'accueil maximum* Crèche parentale associative : *crech'endo (à contacter directement si intéressé)*

DATE D'ENTREE EN CRECHE SOUHAITEE : JJ/MM/AAAA (enfant âgé de 2 mois et demi minimum) :/...../.....

S'AGIT-IL ? : *rayez les mentions inutiles*

D'UNE NAISSANCE MULTIPLE ? (oui/non) D'UN ENFANT PORTEUR D'UN HANDICAP ? (oui/non) ADOPTION (oui/non)

3ème ENFANT A PRE-INSCRIRE EN CRECHE :

NOM et PRENOM (pour les enfants nés) :

DATE DE NAISSANCE OU DATE PRESUMEE DE L'ACCOUCHEMENT : LIEU :.....

MODES D'ACCUEIL CHOISIS (cochez le(s) mode(s) de garde qui vous intéresse(nt)) :

 Multi-accueil collectif municipal *L'affectation est automatique en fonction de votre adresse. Pour les secteurs ci-dessous**merci de préciser les éléments :*

- Pour les familles dépendant du secteur La Fontaine – Coquelicots – Pomme de Pin, merci de préciser votre ordre de préférence : 1 - 2 - 3 -
- Pour les familles dépendant du secteur des Petits Princes, merci de préciser si vous souhaitez vous inscrire également sur La Comptine et de définir un ordre de priorité : 1 - 2 -
- Pour les familles dépendant du secteur de l'Aurore, merci de préciser la crèche de votre choix :

 Multi-accueil collectif associatif : 1 - 2 - 3 - Micro-crèche associative : *Koh baby : pour les enfants nés entre janvier et juillet, 2 jours d'accueil maximum* Crèche parentale associative : *crech'endo (à contacter directement si intéressé)*

DATE DE PLACEMENT SOUHAITEE : JJ/MM/AAAA (enfant âgé de 2 mois et demi minimum) :/...../.....

S'AGIT-IL ? : *rayez les mentions inutiles*

D'UNE NAISSANCE MULTIPLE ? (oui/non) D'UN ENFANT PORTEUR D'UN HANDICAP ? (oui/non) ADOPTION (oui/non)

CHOIX DU CONTRAT EN FONCTION DE VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE :

! Attention, les deux parents doivent être en situation de justifier le nombre de jours demandés

Vous êtes ?

- salarié(e), étudiant(e) ou en formation à temps complet, vous pouvez prétendre à un contrat de 5, 4, 3, 2 ou 1 jour.
- salarié(e), étudiant(e) ou en formation à temps non complet ou par correspondance, vous pouvez prétendre à un contrat correspondant à votre temps d'activité.
- Auto-entrepreneur
- à la recherche d'un emploi ou en congé parental, vous pouvez prétendre à un contrat de 2 ou 1 jour

CONTRAT SOUHAITE (cocher la formule choisie)

Nombre de jours d'accueil hebdomadaire

<input type="checkbox"/> 5 jours	<input type="checkbox"/> 4 jours	<input type="checkbox"/> 3 jours	<input type="checkbox"/> 2 jours	<input type="checkbox"/> 1 jour
----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	---------------------------------

Et Jour(s) de la semaine sollicité(s)

<input type="checkbox"/> lundi	<input type="checkbox"/> mardi	<input type="checkbox"/> mercredi	<input type="checkbox"/> jeudi	<input type="checkbox"/> vendredi	<input type="checkbox"/> indifférent
--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

**Et Nombre d'heures d'accueil chaque jour (1 seul choix possible – même nombre d'heures pour tous les jours d'accueil
Attention il s'agit du volume d'heure et non pas de l'heure d'arrivée de l'enfant à la crèche)**

<input type="checkbox"/> 7 h	<input type="checkbox"/> 7 h 30	<input type="checkbox"/> 8 h	<input type="checkbox"/> 8 h 30	<input type="checkbox"/> 9 h	<input type="checkbox"/> 9 h 30	<input type="checkbox"/> 10 h
------------------------------	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	-------------------------------

Et Nombre de semaines de congés sollicités pour une année pleine d'accueil (compléter les pointillés) :

4 semaines obligatoires + semaine(s) supplémentaire(s) =semaines au total pour une année pleine d'accueil

Correspondant :

- aux 4 semaines de congés obligatoires (1 semaine de fermeture à Noël et 3 semaines en août pour les multi-accueils municipaux) ;
- auxquelles vous pouvez ajouter ou non une ou plusieurs semaines de congés supplémentaires à poser en dehors des périodes de fermeture des multi-accueils municipaux ;
- ce qui donne le nombre de semaines de congés sollicités au total pour une année pleine d'accueil

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (facultatif)

Indiquer ici toute information pouvant être utile à l'examen de votre dossier

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si nécessaire, vous pouvez joindre un complément d'information sur papier libre à vos noms et prénoms

Je soussigné(e,s), Madame et/ ou Monsieur certifie(nt) que les informations déclarées ci-dessus sont exactes, qu'elles ont été complétées après avoir pris connaissance de la notice.

J'ai connaissance qu'en cas d'attribution d'une place pour mon/mes enfants, toute fausse déclaration est susceptible d'annuler l'attribution de ladite place.

Date :

Signature :

NOTICE EXPLICATIVE A CONSERVER

INFORMATIONS SUR LES PREINSCRIPTIONS ET MODE D'ENVOI DU FORMULAIRE

Le service Petite Enfance enregistre les demandes de place en crèche tout au long de l'année.

Le formulaire doit être adressé parfaitement complété et avec l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Le service Petite Enfance de la ville d'Antony se tient à votre disposition pour vous aider dans cette démarche et répondre à vos questions au 01.40.96.31.33 ou 31.32 les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les jeudis de 13h30 à 17h30

A noter que les dossiers de préinscription (formulaire + pièces justificatives) peuvent être déposés à compter du début du 6^{ème} mois de grossesse :

-par courrier postal : Mairie d'Antony – Service Petite Enfance - Place de l'Hôtel de Ville – BP 60086 – 92161 ANTONY.

-par mail : petite_enfance@ville-antony.fr en format Jpeg ou Pdf uniquement (pas de lien).

-en le déposant dans la boîte aux lettres de la mairie coté parking ou à l'accueil de la mairie dans une enveloppe à l'attention du service Petite Enfance.

-sur rendez-vous (uniquement en cas de difficultés rencontrées pour le compléter ne pouvant être résolues par téléphone).

Nous vous remercions de n'utiliser qu'un seul et unique mode de dépôt du dossier de préinscription.

Après traitement de votre dossier, un récépissé d'inscription en liste d'attente, vous sera adressé par voie postale.

Le délai de traitement peut être variable. En effet, les dossiers ne sont pas traités par ordre d'arrivée mais par date de demande d'entrée en crèche souhaitée.

Nous vous précisons que la date de dépôt de dossier n'est pas prise en compte lors de l'étude des dossiers par la commission d'admission.

Pour une demande de place en crèche pour la rentrée de septembre- octobre, pour les enfants nés ou à naître avant le 31 juillet de l'année, nous vous conseillons de déposer votre formulaire avant le 1^{er} avril.

La préinscription administrative ne signifie pas l'admission automatique de (s) (l') enfant(s) dans une structure d'accueil

INFORMATIONS SUR LE CHOIX DU NOMBRE D'HEURES D'ACCUEIL PAR JOUR (même nombre d'heures et même créneau horaire pour tous les jours d'accueil)

Afin d'être au plus proche des besoins des familles, vous pouvez choisir le nombre de jours d'accueil de votre enfant et **également définir le nombre journalier d'heures souhaitées, les contrats allant de 7h jusqu'à 10h00 d'accueil**. Vous bénéficiez ainsi d'une facturation la plus juste possible et la plus en adéquation avec vos besoins. Toutefois les enfants doivent être déposés à la crèche avant 9h30 et être récupérés à partir de 16h. Pour des raisons pédagogiques mais surtout de sécurité (Vigipirate), les parents n'ont pas accès aux crèches entre 9h30 et 16h.

INFORMATIONS SUR LE NOMBRE DE SEMAINES DE CONGES SOLLICITES POUR UNE ANNEE PLEINE D'ACCUEIL

Par ailleurs, **la règle concernant le nombre de semaines de congés à prendre a changé**. La Caisse Nationale d'Allocation Familiale, qui fixe en partie les règles de facturation, impose aux gestionnaires de crèche **la prise en compte du nombre de semaines de congés souhaités par les familles, pour toute la durée du contrat d'accueil de l'enfant**.

Il vous est ainsi demandé de préciser vos besoins sur cet aspect. La CNAF prévoit également l'obligation pour les familles de **poser leurs congés au moins trois mois en amont de la date sollicitée**. Le nombre de semaines de congés doit être pensé sur une année pleine d'accueil, de septembre de l'année n à août de l'année n+1, même dans l'hypothèse où vous demanderiez un début d'accueil en cours d'année. Le logiciel calculera les congés au prorata du nombre de mois d'accueil.

Il est important que vous réfléchissiez bien à votre réponse dans la mesure où en cas d'admission de votre enfant, celle-ci se fera suivant les éléments définis dans votre dossier de préinscription.

Toute modification de votre demande sur l'un des trois critères pourra faire l'objet d'une annulation de la proposition de place, le cas échéant. Par ailleurs, si votre enfant est admis, **le temps d'accueil réel de l'enfant devra correspondre précisément à votre demande** formulée en préinscription.

Les multi-accueils municipaux, également appelés crèches, accueillent dans un même lieu les enfants de deux mois et demi à 5 ans révolus pour les enfants porteurs de handicap avec des types de contrats différents (réguliers ou occasionnels). **Ces structures sont sectorisées afin de répartir équitablement les listes d'attente sur chaque établissement. Aucune demande de dérogation de secteur, à la demande des parents, n'est accordée.**

CERTAINS SECTEURS DE CRÈCHES MUNICIPALES ONT DES FONCTIONNEMENTS SPÉCIFIQUES :

- **Pour les familles qui dépendent du secteur commun de La Fontaine, Coquelicots et Pomme de Pin** : vous pouvez choisir 3, 2 ou 1 seul de ces établissements et devez établir un ordre de priorité. Ces trois crèches ont une amplitude horaire de 8h00 à 18h30. Les contrats courts (de 1 à 3 jours) sont affectés en priorité sur la crèche Pomme de Pin.
- **Pour les familles qui dépendent du secteur des Petits Princes** : vous avez la possibilité de demander également les multi-accueils La Comptine (Arc-en-ciel et Farandole), situés 15 av Fontaine-Mouton. Vous pouvez garder Les Petits Princes en premier choix et positionner La Comptine en choix numéro 2 ou bien décider d'inverser ce choix.
- **Un secteur commun à l'Aurore et La Comptine** : certaines familles dépendent d'un secteur commun à l'Aurore et La Comptine. La préinscription est réalisée automatiquement par le service Petite Enfance en fonction de la situation familiale : si un frère ou une sœur est inscrit à l'école des Rabats, alors la famille est préinscrite sur la crèche de l'Aurore, (**voir pour le secteur de l'Aurore**) dans le cas contraire la préinscription est réalisée sur La Comptine. Aucune dérogation ne sera acceptée.
- **Pour le secteur de l'Aurore** : pour les familles qui dépendent du secteur de l'aurore quartier des Rabats : Votre crèche de secteur fait peau neuve et va être reconstruite dans un autre site et pendant cette période : **vous pouvez vous inscrire dans une autre crèche de votre choix.**

INFORMATIONS SUR LES CRECHES ASSOCIATIVES

Les multi-accueils associatifs sont des établissements gérés par une équipe éducative de la même manière que les multi-accueils municipaux. Ils accueillent dans un même lieu les enfants de trois mois à trois ans avec des types de contrats différents (réguliers ou occasionnels). Si vous cochez ces crèches associatives ou micro-crèche, le Service Petite Enfance sélectionnera celles qui sont conformes à leurs conditions d'admission.

Attention ! Assurez- vous de la compatibilité entre l'adresse des crèches associatives et la possibilité de vous y rendre. (A noter que les crèches associatives ne sont pas gérées par la ville)

Les préinscriptions à Framboisine et Pirouette peuvent être enregistrées dès le 6^{ème} mois de grossesse mais l'entrée ne pourra se faire qu'à partir des 1 an de l'enfant.

- **Saint Raphaël** : 15 avenue du Bois de Verrière : Cette crèche est sectorisée sur le secteur du centre-ville et accueille uniquement les contrats de 5 jours par semaine. Coordonnées téléphoniques : 01.46.66.46.05
- **Pirouette** : 6 square des Alpes – rue de l'Annapurna : Cette crèche peut accueillir les enfants à partir de 1 an dont certains parent(s) participe(nt) à un programme d'insertion professionnelle. Elle propose uniquement des contrats d'accueil de 5 jours par semaine. Elle est située sur le secteur du quartier des Baconnets. Elle répond également à une large amplitude horaire pour les familles. (chèque d'adhésion demandé). Coordonnées téléphoniques : 01.46.68.54.70.
- **Koh Baby** : 5, parvis de la Bièvre - Il s'agit d'une micro-crèche de 11 places financées par le complément de libre choix du mode de garde dans le cadre de la PAJE où le personnel d'encadrement des enfants est salarié de la structure. Des professionnels de la Petite Enfance avec deux ans d'expérience et des assistantes maternelles avec trois ans d'expérience peuvent encadrer les enfants. Coordonnées téléphoniques : 01.71.22.73.49 ou 06.83.98.41.18
- **Framboisine** : 80 rue A Pajeaud : Accueil des enfants à partir d'un an (chèque d'adhésion demandé). Coordonnées téléphoniques 06.25.11.87.12.
- **P'tite Framboisine** : 80 rue A Pajeaud : Accueil des enfants à partir de trois mois. (chèque d'adhésion demandé). Coordonnées téléphoniques 06.25.11.87.12
- **Crech'endo** : 80 rue A Pajeaud : Crèche Parentale – Lieu d'éveil et socialisation, cette petite structure d'accueil collectif de 20 berceaux, est créé, gérée et animée par des parents dans le cadre d'une association loi 1901. En collaboration avec du personnel qualifié, les parents assurent l'entière organisation et participent activement à la vie quotidienne par des présences régulières. L'admission ne passe pas par la Ville, il vous faut prendre directement contact avec cette crèche associative. Toutefois vous pouvez indiquer votre intérêt pour ce mode de garde dans le dossier de préinscription. Coordonnées téléphoniques 07.69.64.46.14